

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



Commune de
LA CHAPELLE DES MARAIS
(Loire-Atlantique)

ᐃᐃᐃ ᐃᐃᐃ ᐃᐃᐃ

L'an deux mil vingt-six, le 25 du mois de FEVRIER à 18h00, le Conseil Municipal de La Chapelle des Marais, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck HERVY, Maire de la Chapelle des Marais.

Date de convocation : les 12 et 19 février 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 26
présents : 22
votants : 22

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers formant la majorité des membres en exercice.

Présents :

Franck HERVY - Sylviane BIZEUL - Nicolas BRAULT-HALGAND - Stéphanie BROUSSARD - Nicolas CHATELIER - Catherine CHAUSSE - Jacques DELALANDE - Laurence DENIER - Nicolas DEUX - Christian GUIHARD - Flavie HALGAND - Cyrille HERVY - Yann HERVY - Fabienne JOANNY - Jean-François JOSSE - Christelle PERRAUD - Gilles PERRAUD - Martine PERRAUD - Bertrand PITON - Marie-Anne THEBAUD - André TROUSSIER - Sandrine VIGNOL

Absents excusés

Joël LEGOFF
Nadine LEMEIGNEN
Céline HALGAND
Sébastien TOCQUEVILLE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Nicolas BRAULT-HALGAND est désigné secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des présents.

D2026 02 23 - AFFAIRES FONCIERES
Bilan des opérations immobilières 2025

Rapporteur : Nicolas BRAULT-HALGAND

En vertu de l'article L.2241-1, « Le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, sous réserve, s'il s'agit de biens appartenant à une section de commune, des dispositions des articles L. 2411-1 à L. 2411-19. Le bilan des acquisitions

et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Lors du passage au CFU (Compte Financier Unique), cette annexe a été supprimée - note DGCL du 06/09/2024 ; il convient par la présente de reprendre ce bilan établi comme suit pour 2025 :

Parcelle	Situation	Parties	Prix en euros	Actes
AN n°776	rue du Fossé Blanc	Cts TERRIEN	1755	passé au CM du 26/02/2025 signé chez le notaire le 23/05/2025
AN n°777	rue du Fossé Blanc	Mme BODET	20	passé au CM du 26/02/2025 signé chez le notaire le 23/05/2025
AE n°1005	rue du Petit Marais	BELLIOT / MAHE / RONZANO	gratuit	passé au CM du 04/06/2025 signé chez le notaire le 04/11/2025
AE n°1033 (68 m ²)	rue des Orchidées	M. Mme BLANCHARD	1 360	passé au CM du 04/06/2025 signé chez le notaire le 24/11/2025
AC 492	impasse des Grandes Levées	consorts BERTHO	100	passé au CM du 21/10/2025 signé chez le notaire le 29/12/2025

Le Conseil Municipal prend acte du bilan des opérations immobilières de l'année 2025.

*Fait à la Chapelle des Marais
Le 26 février 2026*

**Le Maire,
Franck HERVY**

Le Secrétaire de Séance